

Mots-clé du désherbage

association : préparation qui contient plusieurs matières actives.

bouillie : mélange, généralement dans l'eau, d'un produit phytopharmaceutique destiné à être appliqué par pulvérisation, arrosage, trempage. Une bouillie peut contenir plusieurs produits et des adjuvants (produits permettant d'améliorer l'efficacité du traitement : le choix de l'adjuvant dépend des conditions d'application).

dose : quantité de matière active ou de préparation appliquée par unité de surface traitée (pour éviter toute ambiguïté, on exprime en grammes, les doses de matières actives, et kilogrammes ou en litres, les doses de spécialités).

graminicide : substance ou préparation herbicide ayant une action spécifique sur les graminées et sélectif des dicotylédones.

herbicide à pénétration par les organes souterrains (appelé aussi produit racinaire) : appliqué sur le sol, il pénètre par les racines, les graines ou les plantules ; ce sont les traitements herbicides de pré-levée, effectués avant la levée de la culture et de la mauvaise herbe.

herbicide à pénétration par les organes aériens (appelé parfois aussi foliaire) : appliqué sur le feuillage, il pénètre par les feuilles, les pétioles ou les tiges ; ce sont les traitements herbicides de post-levée, effectués après la levée de la culture et de la mauvaise herbe.

herbicide sélectif : herbicide, qui, utilisé dans des conditions normales d'emploi, respecte certaines cultures et permet de lutter contre certaines mauvaises herbes de ces cultures.

herbicide total : herbicide, qui, utilisé aux doses conseillées pour cet usage, est susceptible de détruire ou d'empêcher le développement de toute la végétation avec des persistances d'action variables.

herbicide de contact : herbicide qui agit après pénétration plus ou moins profonde dans les tissus, sans aucune migration d'un organe à un autre de la plante traitée.

herbicide systémique : substance ou préparation herbicide capable d'agir après pénétration et migration d'un organe à un autre de la plante traitée.

matière active : constituant d'une préparation auquel est attribuée, en tout ou en partie, son efficacité.

phytotoxicité : propriété d'une substance ou d'une préparation qui provoque chez une plante des altérations passagères ou durables.

rémanence ou persistance d'action : durée pendant laquelle un produit herbicide manifeste son activité.

résistance (à un herbicide) : voir sélection de flore.

sélection de flore : il faut distinguer deux types de comportement :

- soit l'espèce ne fait pas partie du spectre d'efficacité du produit employé et sa sélection par le traitement herbicide est tout à fait prévisible. Il y a alors simplement inefficacité de l'herbicide sur cette espèce, dite tolérante,
- soit il s'agit d'une population sur laquelle le produit est normalement actif, mais il peut arriver que certains individus ne soient pas affectés par le produit ; ces plantes non détruites vont se développer et se multiplier, créant ainsi une nouvelle population, que l'on qualifie alors de résistante.

spécialité : produit formulé de composition définie, autorisé à la vente sous un nom de marque.

spectre d'efficacité : ensemble des espèces maîtrisées par un produit à une dose donnée.

traitement herbicide en plein : traitement effectué sur toute la surface de la parcelle.

traitement herbicide localisé : traitement effectué sur une partie du sol, de la culture ou des mauvaises herbes.

traitement herbicide dirigé : traitement effectué avec un herbicide non sélectif en protégeant la plante cultivée lors de l'application.

traitement herbicide de pré-levée : traitement effectué avant la levée de la plante considérée (culture ou mauvaise herbe).

traitement herbicide de post-levée : traitement effectué après la levée de la culture et de la mauvaise herbe.

traitement herbicide de post-levée précoce : traitement effectué avant la levée de la culture, mais après celle des mauvaises herbes, associant un herbicide de pré-levée et un herbicide de post-levée.